

# Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection



5 €





# Un guide

---

**B**ien qu'il existe une tradition et une expérience chez certains éleveurs, notamment dans le Béarn, il revient souvent des arguments de méfiance à l'encontre du chien de protection vu par beaucoup comme un danger potentiel pour les gens ou une source de perturbation pour le troupeau.

Lorsqu'ils souhaitent prendre un chien pour accompagner leur troupeau, les éleveurs sont souvent demandeurs de conseils, de méthode pour optimiser les qualités de leur chien de protection. Si la sélection commence à nous simplifier cette tâche, nous devons rendre la mise en place la plus aisée et la plus rationnelle possible.

Au travers des pages de ce guide, vous pourrez prendre connaissance d'un certain nombre de pratiques à suivre ou à éviter.

***L'objectif en matière de chiens peut se résumer dans la recherche permanente de ce qui nous facilite le travail.***

Ce guide a été rédigé par Pascal CACHEUX avec la collaboration des administrateurs et des techniciens chiens de la Pastorale Pyrénéenne :

Gilbert GUILLET  
Catherine LACROIX  
Christoph LEUENBERGER  
Maurice PUYSEGUER  
Sylvie SALAÛN  
Olivier SALVADOR  
Cyprien ZAÏRE

Ce guide est édité par la PASTORALE PYRENEENNE

Maquette : Côté Image - Tel 09 54 75 87 83  
Dessins : Alain CHRETIEN - tél 05 65 97 79 30  
Imprimeur : Imprimerie FABBRO - tel 05 61 95 83 32

# Avant-propos

---

**L'**utilisation du chien à la protection des êtres et des biens est très ancienne.

Ce guide n'a pas pour vocation de décrire l'historique du passé commun qui lie l'homme et le chien. Il a pour but de décrire les différents modes de fonctionnement du chien afin d'aider les utilisateurs, de plus en plus nombreux aujourd'hui, à s'assurer d'une mise en place la plus efficace et la plus facile possible.

Auparavant, le choix du chien et son intégration au troupeau se limitaient souvent à des critères personnels difficilement transposables d'une personne à l'autre et d'un élevage à l'autre. Cette conception dite « empirique » ne correspond plus au fonctionnement actuel. En effet, les seuls critères d'efficacité et de rentabilité ne permettent plus de supprimer des chiens lorsqu'ils ne remplissent pas totalement ou partiellement leur fonction. Pour ces derniers le dressage et la rééducation peuvent améliorer ponctuellement les compétences du chien au travail. Néanmoins, cela demande du temps et de la technique que les utilisateurs n'ont pas forcément, mais surtout cela risque de les qualifier de « bons chiens » et donc de vouloir les utiliser aussi comme reproducteurs.

Il est donc important d'agir à deux niveaux pour envisager l'avenir du chien de protection :

- améliorer le schéma de sélection pour optimiser une qualité de production et de choix des chiens destinés au travail,
- rendre plus rationnelles les techniques de mise en place.

# Contexte

---

**D**epuis de nombreuses années, l'évolution de l'agriculture a placé les éleveurs dans une situation de production précaire. Pour un grand nombre, ce n'est pas de gaieté de cœur que cette évolution est passée par l'augmentation des effectifs et de la taille des structures. Parallèlement, l'augmentation des pressions diverses va croissante (sanitaires : tremblante, vache folle... techniques : augmentation des coûts de production... sociales : tourisme, chiens errants, prédateurs...). Dans ces conditions il est donc compréhensible que mécontentements et inquiétudes s'expriment fortement à la perte d'un animal. Pour l'éleveur, un animal mort est un mort de trop !

Le retour et la réintroduction de grands prédateurs ont redynamisé l'utilisation du chien pour la protection des troupeaux. S'il est entendu que le chien n'est pas la panacée et que la protection passe aussi par l'utilisation d'autres techniques, le chien possède néanmoins des atouts. Il est le lien entre le troupeau et l'homme. Si la machine apporte un bien-être à l'éleveur elle ne pourra jamais remplacer le réconfort naturel que l'homme puise dans l'animal. De plus, en matière de protection face à des risques vivants, qui d'autre que le chien peut faire preuve d'une telle vivacité de vigilance et de réaction ?

# La Pastorale Pyrénéenne

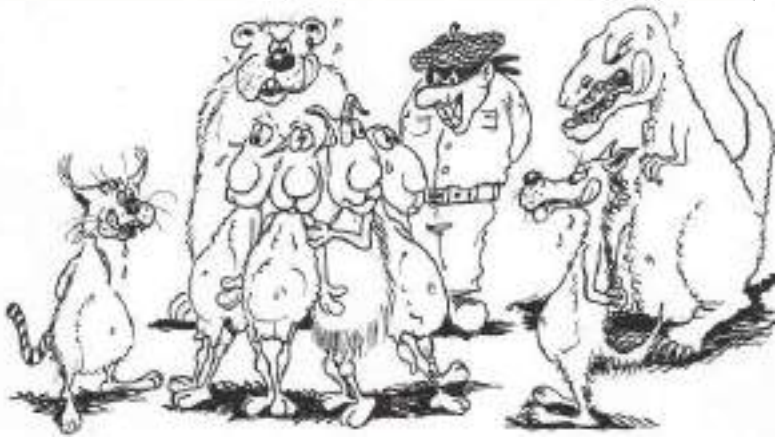
**L**a Pastorale Pyrénéenne a pour objectif d'aider les éleveurs à mettre en place toutes mesures utiles à la protection des troupeaux. C'est donc tout naturellement que par l'intermédiaire de ses « techniciens chiens » elle se penche sur l'utilisation du chien de

protection. Les « techniciens chiens » de la Pastorale Pyrénéenne ont pour rôle d'accompagner les utilisateurs dans le choix et la mise en place de leur futur chien. En parcourant ce guide vous comprendrez les différentes phases qu'ils vous recommandent.

## Les races de protection

**L**e choix d'une race reste quelque chose de très personnel, cependant, il doit tenir compte de nos besoins liés à l'élevage, aux risques et à la fréquentation touristique. Il ressort d'une étude réalisée sur plusieurs races que le Montagne des Pyrénées

représente le meilleur compromis en matière de protection et de respect. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bons sujets dans d'autres races, mais qu'il est plus facile de trouver des sujets intéressants au sein de la population des « PATOUS » parce que plus nombreux au travail.



## L'intérêt d'un chien

### De protection

**L**es troupeaux sont aujourd'hui plus vulnérables à la prédation, en premier lieu parce que la présence humaine est beaucoup moins importante que par le passé et que les troupeaux sont souvent de grande taille. La présence de bergers, les parcs et les clôtures réduisent les risques ; cependant cela n'empêche pas tous les cas de prédation. Intégré dans un environnement, le chien de protection joue facilement un rôle « tampon » entre le troupeau avec lequel il vit et les éléments perturbateurs.

#### Ce que l'on peut en attendre

**Avertir pourrait être la première des choses à attendre d'un chien !**

**Intervenir en cas de nécessité peut être la seconde des demandes !**

En effet si en d'autres temps ou en d'autres contrées le chien a pu ou peut se révéler un gardien féroce, il n'en va pas de même de nos préoccupations d'aujourd'hui qui demandent que les chiens aient une retenue vis-à-vis des humains. Par ses aboiements, le chien commence par alerter lorsqu'il détecte une perturbation. Par la suite, si la perturbation persiste ou si elle prend forme, le chien s'interpose entre le troupeau et le danger. Son allure et son comportement font bien souvent le reste et les cas de confrontations directes ne sont pas fréquents. Le chien de protection peut donc se définir comme dissuasif.

En aucun cas il ne doit être pris pour une arme ; c'est dans ce contexte que le chien trouve ses limites.

Il est un moyen supplémentaire de protection, il n'est pas une assurance tous risques.

## L'acquisition d'un chien de protection

**L**e « bon » chien est celui qui répond facilement aux exigences du travail et dont la mise en place est facile !

### Choix d'un chiot

Il pourrait être déterminant, s'il était possible, de choisir un chiot dont la valeur est pratiquement garantie. Comme il n'en est rien, il faut travailler par défaut en cherchant à mettre toujours un maximum de chances de notre côté !

Toute notre éducation est à refaire en matière de chien si nous voulons tendre vers des objectifs de qualité. L'homme a une perception du chiot qui va à l'encontre de toute démarche rationnelle, trop éloignée de son expérience d'éleveur. Va-t-on acheter un bélier en famille? Se séparer d'une vache engendre-t-il une crise de larme ou de colère ? Attendons-nous une petite annonce gratuite ou le don d'un voisin pour se procurer un taureau ?

*Le choix d'un chiot doit se faire sur des critères précis*







Si la tradition très estimable du don de chiens entre éleveurs et bergers a modelé les esprits autour de certaines valeurs, il est malheureusement trop difficile de travailler sérieusement dans ces conditions aujourd'hui. De plus, nous le verrons plus loin, produire des chiots a un coût humain et financier.

### **Il faut donc s'en tenir à quelques points importants**

- Choisir une race de protection dont l'effectif et l'efficacité permettent de faire un choix et éviter les croisements. S'il existe un grand nombre de races à travers le monde, leur effectif en France est restreint. Nous avons la chance d'avoir une des races les plus performantes en la matière, le Montagne des Pyrénées ou «PATOU»; il semble donc plus simple de porter son choix dans

cette direction (souvenez-vous : allez toujours au plus simple!).

- Prendre un chiot qui vit au contact du troupeau dont les parents sont visibles au travail et eux-mêmes sont nés au troupeau.
- Sevrer le chiot entre six et huit semaines c'est l'idéal ! Avant 6 semaines, le chiot a encore besoin de sa mère. Après 8 semaines, il risque, s'il n'est pas isolé, de développer une relation privilégiée avec d'autres (chiens ou humains) qui ne sera pas propice à son intégration aux animaux.
- Sélectionner le chiot. Lorsqu'une chienne met bas, toutes les raisons sont bonnes pour que le propriétaire garde tous les chiots. Encore une fois, malheureusement, tous ne sont pas aptes au travail. Il faut choisir un chiot en le comparant aux autres et ne pas en prendre s'il n'est pas possible de pratiquer de la sorte ou s'il ne reste qu'un chiot.

● Vérifier que le chiot est dégourdi, bien portant et n'a pas de malformation (palais fendu, mâchoire inférieure en avant ou en retrait de la mâchoire supérieure...). La couleur du palais et des yeux, la couleur du chien, la présence d'ergots aux membres postérieurs n'ont aucune influence sur la qualité du chien.

● De par ses fonctions, le chien de protection est considéré comme un animal de rente (au même titre que les bovins, les ovins), et donc il s'achète ! En effet, accepter un chien gratuitement ne permet pas d'avoir les mêmes exigences et les mêmes garanties que celles énoncées ci-dessus.

● Si rien ne permet de déterminer à l'avance le résultat, il est cependant possible de prendre un minimum de précautions. Tous les chiots qui naissent ne feront pas obligatoirement de « bons » chiens de protection ! Des gestes simples en accord avec les besoins : ne pas céder à son âme charitable qui pousse beaucoup d'entre nous à s'apitoyer sur le petit malheureux ou peureux de la portée ! Prendre au contraire celui qui vient facilement vers nous (ce que certaines personnes définissent comme le chiot qui a choisi son maître...). Ne rien prendre si un choix dans ce sens

n'est pas vraiment possible. Prendre un chien, engage pour une dizaine d'années ! Cela se réfléchit et ne doit pas se faire au dernier moment ou dans l'urgence !

## Soins aux chiots

● **Identifier** : outre le fait que l'identification permet de retrouver le chien en cas de perte, elle est obligatoire sur tout le territoire pour tous les chiens et ce depuis août 1991. Elle peut se faire de deux manières : par tatouage ou par puce électronique.

● **Vermifuger** : la vermifugation est nécessaire à la bonne santé et à la croissance du chiot. Il est souhaitable de vermifuger la mère avant la saillie. Les chiots doivent être vermifugés dix jours après leur naissance. Ce traitement peut être renouvelé tous les quinze jours jusqu'au sevrage. Une fois sevrés la vermifugation s'effectue une fois par mois jusqu'à six mois puis une à deux fois par an.

● **Nourrir** : pour sa croissance et sa longévité le chien a besoin d'une alimentation de qualité. Nous sommes responsables de l'alimentation de notre chien ; aussi il est important d'apporter sa nourriture au chien afin d'éviter qu'il



soit amené à la recherche seul (cadavres, chasse...); ceci pouvant avoir un effet néfaste sur son travail. Les chiens de protection font partie des races qui ont une croissance lente (jusqu'à environ dix-huit mois); de plus le travail de montagne nécessite une dépense d'énergie importante. Il ne faut donc pas hésiter à apporter un aliment riche en protéines et en matière grasses. Pour se faciliter la tâche, il existe une gamme d'aliments en croquettes sèches qui présente une facilité d'utilisation et de conservation.

● **Vacciner** : les principales maladies concernées sont : la Maladie de Carré (C), l'Hépatite de Rubbarth (H), la Parvovirose (P), la Leptospirose (L), la toux de chenil et la Rage (R). Ces vaccinations (C, H, P, L, R) sont obligatoires sur les zones où les chiens de protection font l'objet de subventions. La vaccination constitue la meilleure protection des

individus contre les maladies infectieuses. Compte tenu des mouvements importants de chiens, elle apparaît aujourd'hui incontournable. À environ sept semaines le chiot reçoit une primo vaccination, un rappel un mois après puis un rappel annuel. Les principales maladies concernées sont : la maladie de carré, l'hépatite, la parvovirose, la leptospirose, la toux de chenil et la rage.

● **Soigner** : les parasites externes et notamment les tiques et les puces sont des fléaux qui peuvent être nuisibles à la bonne santé du chien et transmettre des maladies à l'homme et des parasites au troupeau. Il faut donc penser à traiter régulièrement ces parasites.

## Règles de base

Au moment du sevrage et donc du changement d'exploitation, placer le chiot :

- en bâtiment,
- dans un parc duquel il ne pourra pas sortir,
- avec un petit lot (15-20) d'animaux,
- prévoir dans le parc un espace « refuge » où seul le chiot pourra aller pour se nourrir et s'abreuver,
- se rendre disponible pour être présent physiquement dans le parc une à deux fois par jour.

# La mise en place d'un chien de protection

**L**e but de la mise en place est de faire s'accepter de manière réciproque deux espèces qui, au départ, ne sont pas faites pour s'entendre.

Aussi il est important de procéder par étapes claires et successives afin laisser à chacune des parties un temps d'adaptation nécessaire.

## Dresser son chien

Pas si simple de trouver un équilibre entre le trop et le pas assez...

La mise en place d'un chien de protection repose sur sa capacité à s'adapter à un système dans lequel il évolue de manière autonome. Lorsque celui-ci remplit sa fonction sans poser de problèmes (et cela arrive...) tout va bien. Cependant il arrive fréquemment que cela ne soit pas le cas !

Aussi il est primordial de pouvoir exercer un minimum de contrôle sur son chien de manière à ne pas se retrouver dépourvu de moyens lorsqu'il faudra intervenir.

Trop souvent il est dit qu'un chien de protection ne se dresse pas ! Certes s'il ne peut être question d'un

dressage pointu comme le reçoivent d'autres races, le chien de protection doit apprendre quelques mots utiles pour sa maîtrise en toutes circonstances. Il sera toujours utile de pouvoir appeler son chien pour l'attacher, le monter en voiture, effectuer une intervention sur le troupeau ou l'empêcher de s'éloigner.

Le plus simple consiste à employer des mots courts (toujours les mêmes) et de les utiliser comme une récompense à chaque fois que le chien a un bon comportement.

Il est primordial de comprendre que passer du temps à éduquer son Chien de Protection est capital pour la réussite de sa mise en place.

## Le fonctionnement du chien

Quelles que soient les races ou les utilisations, les chiens possèdent tous des traits communs qui sont :

- La notion de territoire,
- L'instinct de chasse,
- L'instinct de reproduction,
- La sociabilité,
- Le besoin de hiérarchie pour exister pleinement.

## Le rôle de l'homme

Dans l'association homme - chien, l'homme est là pour assurer la stabilité et la cohérence.

Pour se construire mentalement un chien a besoin de repères forts. Bien qu'amener à vivre seul avec les animaux, il doit cependant connaître des limites. C'est à l'homme que revient cette première tâche en utilisant le mode de fonctionnement du chien :

- Déterminer un territoire duquel le chien ne doit pas sortir impunément,
- Maîtriser les pulsions de chasse et de poursuite,
- Le nourrir correctement,
- S'imposer physiquement.

La spécialisation des chiens (chasse, conduite de troupeaux, trait...) n'a pas modifié ce patrimoine commun.

La spécialisation du Chien de Protection le fait apparaître comme un chien aux allures calmes et sympathiques auxquelles sont associés ces traits communs de manière plus modérés.

Cependant, l'un n'allant pas sans l'autre, être chien signifie de toute façon : une tendance à poursuivre ce qui bouge, à chasser, à explorer un territoire, à se reproduire et surtout à se déterminer hiérarchiquement par rapport aux êtres vivants rencontrés.

C'est en tenant compte de ces caractéristiques que l'homme doit articuler la mise en place du chien de protection.



Le chien a besoin  
d'un positionnement  
hiérarchique  
pour fonctionner  
correctement

A tout moment  
Un chien peut  
Chercher à  
Evaluer  
Sa place  
Dans la  
hiérarchie



La place de l'homme comme meneur de son troupeau est aussi un repère important. En effet, c'est à partir du positionnement hiérarchique de l'homme dans son environnement que le chien apprendra à respecter les différents éléments qui le composent.

Compte tenu de son rôle et de sa corpulence, le chien doit être pris comme n'importe quel animal, c'est-à-dire potentiellement à risque. À tous moments un chien peut chercher à évaluer sa place dans la hiérarchie et par conséquent estimer qu'il domine l'humain du moment. Si l'éducation permet à l'homme de se positionner par rapport au chien, la sélection doit nous amener à la production de chiens respectueux envers celui-ci.

L'homme utilise le chien à son profit. Une méthode simple doit définir nos besoins auxquels une race doit s'adapter. En marge de nos besoins de surveillance et de protection, l'utilisation du chien se résume dans la confiance que l'on peut lui accorder dans l'exécution de sa tâche.

### **Le chien et le troupeau**

De nombreux exemples montrent aujourd'hui qu'un chien peut se révéler efficace avec toutes les espèces d'animaux de rente (ovins, bovins, porcins volailles...). Aussi le travail du chien se résume à sa capacité à s'intégrer au troupeau et à la qualité de cette intégration.

Être bien intégré se visualise par des comportements en accord avec les animaux qui composent le cadre de vie du chien :

- Il évolue dans le territoire de vie du troupeau,
- Il respecte les habitudes et les déplacements du troupeau,
- Il aborde les animaux de manière calme,
- Il ne répond pas aux agressions ou aux jeux par un excès d'activité,
- Il réagit sans perturber le troupeau aux événements qui peuvent survenir.

## Le chien de protection et les autres chiens

Pour le chien de protection, il existe deux types de chiens : ceux

qu'il connaît et qu'il associe au déplacement du troupeau par l'éleveur ou le berger et les autres chiens de promeneurs, de chasse ou errants.

Pour les premiers une hiérarchie s'installe et, bien que cela puisse occasionner des conflits elle doit être maîtrisée par l'éleveur.

Pour les seconds, toutes les réactions sont possibles en fonction du tempérament du chien de protection, du degré de perturbation du troupeau et de l'influence du maître sur son chien.

La période des « chaleurs » peut entraîner une modification des comportements et amener les chiens ou les chiennes à des déplacements inhabituels.



Les conflits doivent être maîtrisés par l'éleveur

## Règles de base pour l'introduction d'un chien de protection

### Ce qu'il faut faire

- Définir un territoire : utiliser des parcs hermétiques en bâtiment d'abord et la clôture électrique avant que le chien ne sache grimper ou sauter.

- Inhiber l'instinct de chasse et socialiser le chiot aux animaux avec lesquels il va vivre : choisir des animaux dont le stade physiologique n'aura pas à souffrir de l'introduction d'un chiot (agnelles, brebis vides, génisses...).

- Habituer tout le troupeau progressivement à la présence du chiot.

- Gérer l'alimentation : rentrer dans le parc pour nourrir le chiot et lui

donner des objets (os, vieilles chaussures...) pour l'occuper.

- Assurer la socialisation à l'humain en venant régulièrement au milieu des animaux pour parler au chiot et pour établir un contact physique en le saisissant occasionnellement par la peau du cou et /ou en le mettant sur le dos jusqu'à ce qu'il accepte cette position.

### Ce qu'il ne faut pas faire

- Placer un chiot avec de jeunes agneaux ce qui pourrait l'inciter à des jeux susceptibles de dégénérer, ou avec des brebis gestantes ou suitées qui pourraient rejeter violemment le chiot.

- Mettre le chiot dehors dans un espace trop important : ce qui rendrait l'acquisition de la notion de territoire plus difficile et compliquerait la socialisation au troupeau.



Un chien mal nourri  
peut être amené à  
aller chasser



Le territoire du chien doit correspondre à celui du troupeau et à celui du maître



- Mettre le chiot avec l'ensemble du troupeau lors d'une première introduction. En habituant un petit lot au chien il est possible d'espérer que plus tard, ce petit lot, transmette du calme à un troupeau plus important. Dans le cas contraire, les réactions de peur de certains animaux se transmettent à l'ensemble du troupeau et génèrent trop d'agitation pour que le chiot et les animaux apprennent à se connaître.

- Donner une alimentation inappropriée : un chiot mal nourri peut être amené à rechercher sa nourriture seul, à chasser. En mangeant des agneaux morts, il peut sans discernements passer à des agneaux faibles. En coursant le gibier, il se trouve hors la loi et il ne remplit plus sa fonction de gardien.

- Laisser le chiot vagabonder ailleurs qu'avec les animaux : le territoire du chien doit correspondre à celui du troupeau et à celui du maître. Le chien ne doit pas devenir le maître et décider de manière dangereuse d'interdire l'accès de ce territoire à quiconque.

- Le caresser trop souvent, le laisser jouer avec d'autres chiens ou des enfants : pour que son attachement au troupeau soit fort, il est indispensable de ne pas laisser le chiot développer des relations privilégiées avec d'autres espèces sous peine de le détourner de son travail.

- Mettre en place plusieurs chiots à la fois dans le même troupeau : il n'est déjà pas aisé de mettre un chien en place, aussi, diviser sa présence par le nombre de chiens

Ne pas laisser  
le chien faire  
autre chose  
qu'être au  
troupeau



est quasi impossible. De plus, des chiots qui grandissent ensemble développent des relations spécifiques sur lesquelles l'homme n'a aucune maîtrise.

### Quelques mots importants

- **Son nom** : Le chien doit le reconnaître quand on l'appelle ou quand on veut capter son attention (généralement on utilise une lettre par an : 2016, le M, 2017, le N ou 2018, le O ...),
- **Viens !** : pour dire au chien de venir quand on l'appelle,
- **C'est bien !** : pour l'encourager,
- **Non !** : pour une réprimande,
- **Aux brebis, Au troupeau !** : pour que le chien retourne aux animaux.

### Récompenses, réprimandes

La cohérence des demandes est un facteur de réussite. Le chien peut comprendre très vite ce que l'on attend de lui à condition de respecter quelques règles simples.

Il est plus facile d'apprendre en encourageant ou en réprimandant sur le fait que d'avoir à rééduquer ultérieurement.

C'est là que le rôle de l'homme prend toute son importance. Il doit placer son chien dans des conditions idéales d'apprentissage pour éviter que le chien ne développe de mauvais comportements.

En résumé, savoir dire « **C'est bien** » lorsque le chien ne fait rien de mal et « **Non** » lorsqu'il fait une bêtise.

### **Pour la récompense:**

Un encouragement verbal, une voix rassurante, une prise calme par la peau du cou..., éventuellement une caresse.

### **Pour la sanction :**

Une prise sévère par la peau du cou qui peut aller jusqu'à le décoller du sol et le secouer en fonction de la gravité de la faute et du caractère du chiot accompagnée d'un ordre sec.

Si la mise en place du chien de protection préconise le plus souvent

d'éviter les contacts physiques, cela nécessite cependant quelques précisions : les caresses sont la plupart du temps à éviter car elles pourraient avoir pour effet de rendre le chien dépendant de ces marques affectives au détriment de son attachement au troupeau (ceci est valable pour le chiot et peut se comprendre pour un adulte). En revanche la prise par la peau du cou correspond à un code reconnu par le chien et peut être modulée en fonction de son utilisation.



Quelques mots importants.  
Non ! pour une réprimande



## L'utilisation du chien de protection

**L'**homme doit être présent à chaque nouvelle situation de manière à servir de repère : mélange de troupeaux, mélange de chiens, changement de troupeau, ou changement de lieu...

### Plusieurs changements peuvent Intervenir :

La montée en estive s'accompagne de nombreux changements. Pour le chien dont c'est la première expérience, l'occasion sera donnée de vérifier sa bonne intégration au troupeau et de poursuivre son accompagnement dans la mise en place.

- **Mélange de troupeaux** : dans certains cas, tous les troupeaux qui arrivent en estive ne sont pas habitués au chien. Il sera donc judicieux soit de le prévoir avant la montée en estive (se faire prêter un chien adulte avant l'estive pour habituer les animaux sur l'exploitation), soit de garder les animaux serrés et/ou de les parquer les premiers temps en tempérant l'activité du chien de protection.

- **Mélange de chiens** : il est difficile de parier sur une hiérarchie efficace dans le peu de temps que dure l'estive. Afin d'éviter les gros conflits, il est souhaitable, quand ceci est

possible, de ne pas mélanger des chiens à fort caractère.

De plus, il vaut mieux éviter d'introduire un nouveau chien pendant la saison. Concernant les rapports des chiens de protection et des chiens de conduite, l'homme doit se positionner afin de protéger les chiens de conduite.

● **Suppression des limites** : la montagne offre la possibilité d'observer de la véritable liaison du chien envers le troupeau et du comportement du chien en grands espaces. Toute velléité d'éloignement du chien trop prononcée doit être immédiatement corrigée.

● **Changement de maître** : le berger devenant souvent le nouveau maître, il est indispensable que les consignes concernant le ou les chiens lui soient données.

● **Changement de lieux et d'environnement** : l'absence de

limites (fils, clôtures...) peut bouleverser les réactions des chiens. Ainsi, il vaut mieux ne pas monter un chien trop jeune ou pour lequel la période d'intégration n'est pas terminée.

● **Stimulations diverses...** : la fréquentation touristique, les périodes de chasse, le gibier, la faune sauvage... Tous ces éléments qui peuvent distraire le chien doivent être pris en considération afin de ne pas laisser le chien exercer ses instincts au détriment de son travail.

Tous ces événements contribuent à l'apprentissage du chien par une succession d'expériences nouvelles ; le maître doit donc rester vigilant dans la surveillance du ou des chiens. En effet, la perte de limites, comme les clôtures par exemple ou l'effet de groupe par association de chiens ...



Bien préparer  
sa montée  
en estive



Il est  
souhaitable  
de passer  
du temps avec  
les chiens de  
protection

peuvent avoir des conséquences sur l'activité du chien ainsi que sur son devenir.

Il est souhaitable que si le maître n'est pas le berger, que celui-ci accompagne son chien pendant quelque temps.

Qu'ils soient seuls ou plusieurs les chiens de protection nécessitent que l'homme passe du temps avec eux ; En effet, pour être pleinement efficace, le chien a besoin de repères forts. L'autorité et la présence de l'homme sont des signaux que le chien reconnaît et qui contribuent à son équilibre et dans une certaine mesure à sa stabilité et à son efficacité.

### Quelques problèmes, quelques solutions !

#### Le chien :

- **Se fait battre par les animaux :** repérer les belliqueux et les enlever

et s'assurer que le chiot connaît son refuge

- **Sort de son parc :** vérifier l'étanchéité du parc, replacer le fermement par la peau du cou en cas de récurrence, rassurer le souvent en venant dans le parc avec lui sans le toucher. Utiliser la clôture électrique.

- **Poursuit les animaux ou joue avec eux et les mordille:** se cacher en attendant la faute, intervenir rapidement et fortement par la peau du cou, en prenant soin de prendre le chiot sur le fait. Donner au chiot un gros os à ronger pour qu'il s'occupe.

- **S'écarte trop des animaux lorsqu'il a été mis à l'extérieur, cherche à chasser :** nourrir au centre du troupeau, se cacher et ordonner « au troupeau » en cas de faute, les contacts physiques (caresses, prise par le cou...) avec le chien doivent se faire au sein du troupeau.

● **Fugue** : quelques soient les motivations qui amènent un chien à fuguer, elles mettent en évidence un manque d'attachement du chien à son environnement. Battre le chien lorsqu'il revient ne sert à rien ! Il est donc nécessaire de rester vigilant dans la progression qui amène le chien à être autonome dans son travail. Lorsque cela se produit, les ordres de rappel ou de retour au troupeau doivent être maîtrisés et utilisés ; de plus le maître doit surveiller son chien pour intervenir le plus rapidement possible.

#### **Les animaux :**

- **Restent distants du chiot** : changer d'animaux et réduire la taille du parc
- **Attaquent le chiot** : enlever les trop agressifs

## **Produire des chiots**

Dans certaines zones, le marché est porteur au point que la production de chiots représente, compte tenu des aides à l'achat, un revenu non négligeable. Néanmoins, il est important de souligner que la production de chiots doit répondre à une charte de qualité dont : l'identification des parents, l'assurance de la paternité, la vermifugation de la mère et des chiots, la distribution d'une alimentation adaptée et riche pour la mère pendant la lactation et pour les chiots pendant leur croissance. De plus, l'homme doit être régulièrement présent dans le lieu de vie des chiots pour être reconnu par eux et pour repérer les éventuels chiots inaptes.

Le rôle du chien de protection est d'abord de prévenir



# Responsabilité, assurance

**T**out chien est placé sous la responsabilité et le contrôle de son maître. Le chien de protection qui est aussi un chien de travail n'échappe pas à cette règle. Cependant, lorsqu'il est en action (au travail), il se retrouve souvent seul ou hors de portée de son maître, ce qui peut donner l'impression qu'il est livré à lui-même ; ce n'est pas le cas puisqu'il a été éduqué pour fonctionner dans un cadre précis

(territoire, troupeau...). Aussi pour parer à toute éventualité qui peut amener le chien à une faute, il est particulièrement recommandé aux possesseurs de chiens de protection de souscrire une assurance qui pourra, le cas échéant, couvrir les dégâts occasionnés par le chien.

De plus, il existe aussi des assurances qui couvrent la mortalité du chien pour son remplacement en cas d'accident.

## En résumé...

- ❖ **À deux mois, le chiot est placé dans son nouvel environnement et ce pour environ deux mois:**
  - Socialisation aux animaux
  - Sociabilisation à l'homme
  - Apprentissage de son nom et des mots de base
- ❖ **À quatre mois, il peut commencer à changer de lots, à sortir :**
  - Port du collier et de la laisse
  - S'écarter du troupeau, y retourner
  - Clôtures électriques
- ❖ **À six mois, découvrir les autres chiens qui travaillent le troupeau**
  - Déplacements de troupeau
  - Renforcement de l'autorité du maître
  - Connaissance de l'ensemble du troupeau
- ❖ **À partir de huit mois, début de l'autonomie proprement dite :**
  - Apprentissage par expérience
- ❖ **À partir de deux ans, le chien est adulte et autonome.**



# Perspectives

**L**e chien a toujours sa place aux côtés de l'homme et du troupeau, mais les temps ont changé, les besoins et les contraintes ne sont plus les mêmes.

Si la technique est devenue un outil indispensable pour l'éleveur, elle ne peut remplacer son complément en matière d'élevage qui est : la sélection.

Ce n'est qu'en étendant aux chiens de protection le sérieux du travail

réalisé avec les animaux de rente que nous pourrons avancer sereinement dans la protection des troupeaux grâce aux chiens.

C'est à ce prix que les éleveurs garderont le revenu et la maîtrise de leur outil de travail. C'est aussi le moyen de redonner un sens au « PATOU » emblème d'une région et non sujet de controverse et de conflit.



# Contacts

## LA PASTORALE PYRENEENNE

94 ter, avenue François Mitterrand  
31800 Saint-Gaudens



05 61 89 28 50



06 79 47 86 88



[ppsiege@pastoralepyreneenne.fr](mailto:ppsiege@pastoralepyreneenne.fr)



[www.pastoralepyreneenne.fr](http://www.pastoralepyreneenne.fr)



---

Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

Edité par la Pastorale Pyrénéenne

94 ter, avenue François Mitterrand – 31800 St Gaudens

© Tous droits réservés

ISBN 978-2-9532851-0-9



